

MORO

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
LILLE, 1, rue des Sept-Agaches, Grand-Place

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste. Un an	30 francs	Années	à la ligne 0,40
Par mail	20 francs	Reclames	— 0,75
Trois mois	8 francs	Faits-chivers	— 1,50
Par le port	5 francs	Chaque ligne locale	— 4,00


TEMPERATURE

LILLE, le 9 Janvier.

Minimum, nuit, à 0°	10
Minimum, nuit, découvert	0°
Surface du sol, à 8 h. du matin	1°
À 1 mètre de profondeur	1°
De l'air à l'ombre	3°
Maximum, jour, à l'ombre	5°
Maximum, jour, au soleil	7°
Etat hygrométrique (à 8 h. m.)	80
Etat du ciel	Très nuageux
Direction du vent N.	

Bascule. — Le 9 Janvier (à 2 h. du matin) pression était de 751 mm.

Etat du ciel : Très nuageux.



Temps probable. — En France, des chutes de pluie ou de neige, sont probables avec temps un peu froid.

LUTTE ANTIPORNOGRAPHIQUE

Cartes postales obscènes

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur une façon toute spéciale de nos cartes postales obscènes aux cartes postales obscènes. Le délit d'outrage est un délit puni de 10 à 15 jours de prison et d'une amende de 100 à 500 francs. Or, par des annotations complémentaires à l'instruction générale et adressées à tous les bureaux, M. Symian, sous-secrétaire d'Etat, vient de rappeler que la remise à la poste sous bande ou sous enveloppe non fermée, ou la distribution à domicile, d'écrits, d'images, gravures, peintures, emblèmes, objets ou images obscènes ou contraires aux bonnes mœurs, constitue un délit.

Les objets de correspondance de cette nature, dont la présence est constatée dans le service, sont arrêtés dans leur transmission et adressés par le receveur ou directeur départemental, en un avis, après examen et s'il y a lieu, au Parquet.

Or, le Tribunal correctionnel de Barbezieux, dans son audience du 18 décembre dernier, condamné à 25 fr. d'amende et aux dépens, un jeune homme des environs, qui s'était permis d'adresser par la poste à l'un de ses camarades en garnison à Chaumont, des cartes postales représentant des sujets obscènes et impudiques.

C'est le receveur de Chaumont qui, pour se conformer aux prescriptions de M. Symian, a transmis au Parquet l'objet du délit.

Nous souhaitons que tous les receveurs de France imitent la conduite de ce fonctionnaire.

Il suffira de quelques condamnations semblables, pour que les postillons qui éprouvent le besoin de déposer des ordures dans les boîtes aux lettres, s'abstiennent prudemment de ce genre d'exercice.

An cours de sa plaidoirie, le défenseur a mis en cause le buraliste qui avait vendu au jeune homme la carte postale incriminée.

Le ministère public n'a pas retenu cette accusation, prétendant que le buraliste était incapable d'avoir vendu de semblables cartes.

Tant mieux pour le buraliste. Mais il faut cependant qu'on le sache dans tous les bureaux de tabac et dans tous les magasins, où se vendent des cartes postales obscènes, ce n'est pas seulement l'expédition des cartes pornographiques qui tombe sous le coup de la loi du 16 mars 1898, c'est également la vente de ces cartes.

Et qu'on ne dise pas que la vente dans l'intérieur d'un magasin, d'objets non exposés au dehors, n'est pas publique. Un jugement

ÉCHOS

RECEVEURS BURALISTES

Sont nommés receveurs buralistes :

- M. Fauquembourg, adjoint au 7^e régiment d'infanterie, à la recette buraliste d'Aulnoy.
- M. Méville, sergent au régiment de sapeurs-compiègne, à la recette buraliste de Cabret.

CONTROLE DES MINES

Par arrêté du 7 janvier 1908, les subdivisions du sous-arrondissement minéralogique d'Arras-ouest sont réparties ainsi qu'il suit :

- 1^{re} subdivision : arrondissement de Saint-Omer, mines de Béthune, M. Lesieur, contrôleur des mines de 3^e classe à Arras.
- 2^e subdivision : mines de Nouvion, M. Massat, contrôleur des mines de 3^e classe à Arras.
- 3^e subdivision : mines de Bruay et de Ligny-en-Artois, M. Masson, contrôleur principal à Béthune.
- 4^e subdivision : mines de Marles, Ferfay, Cauchy et la Clarence, M. Baillies, contrôleur des mines de 3^e classe à Béthune.
- 5^e subdivision : arrondissement de Montreuil-sur-Mer, M. Drouot, contrôleur principal à Arras.

LE PRIX DU PAIN IL Y A 50 ANS

Le « Bulletin des Halles » reproduit quelques cours publiés par lui il y a cinquante ans :

- Le pain (1^{er} quintal) le 15 octobre 1857 : 10 fr. 38.
- B^{is} (selon provenance) : les 120 kilos, 28 fr. 50 à 30 fr. 50.
- Farines (prix moyen) : les 100 kilos, 31 fr. 75.
- Huile colza (épurée) : les 100 kilos, 125 fr.
- Huile lin (en fûts) : les 100 kilos, 118 fr.
- Alcool (3/6 Nord, 1^{re} qualité, disponible) : l'hectolitre, 108 fr.
- Pain (droit non compris pour 100 bottes de 5 kilos) : 55-64 fr.

Le pain maintenant les cours que le même « Bulletin des Halles » donne dans son numéro du 15 octobre 1907 :

- Prix du pain : le kilo, 0 fr. 38 environ.
- B^{is} : les 100 kilos, 24 fr. 50 à 25 fr. 75.
- Farines : les 100 kilos, 32 fr. 75 environ.
- Huile colza (épurée) : les 100 kil., 94 l. 25.
- Huile lin (épurée) : les 100 kilos, 92 fr.
- Alcool (3/6 Nord, 1^{re} qualité, disponible) : l'hectolitre, 42 fr. environ.

Pain (104 bottes de 5 kilos) : 1^{re} qualité, 63 à 65 fr. ; 2^e qualité, 52 à 58 fr. ; 3^e qualité, 40 à 45 fr.

Tout n'a donc pas augmenté depuis le bon vieux temps.

LES TRANSFORMATIONS DE L'ALLEMAGNE CONTEMPORAINE

Avec grande compétence, M. Georges Blondel décrit dans le tract 184 de l'Action Populaire, les diverses transformations qui se sont opérées dans l'Allemagne contemporaine. Il découvre les causes de son essor industriel et commercial, il montre comment un peuple qui a eu à lutter contre de grands obstacles a su travailler à sa grandeur par un heureux mélange de liberté, d'association et de législation.

L'emplaire, 0,25 centimes franco. — Abonnement annuel : (N^{os} 151 à 187 ou 170 à 206) 7 fr. 50. — Etranger : 8 fr. 50.

Administration de l'A. P. : Reims, 48, rue de Venise ; Paris, Lacroix, 90, rue Bonaparte. — En vente dans les principales Librairies.

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

Puis il lassa échapper un rugissement de bête fauve, sa face passa du blanc au violacé.

Il se leva, porta sa lourde main sur Zimbo, qui n'avait pas bougé, et l'attrait comme une masse.

Une seconde, il regarda le corps de sa victime étendu inerte sur le sol.

Mais sa rage n'était pas assouvi.

Il arracha à Swan le fouet que celui-ci avait rattaché à sa ceinture, et, malgré les murmures des nègres, il se mit à frapper l'homme sans défense qui gisait à ses pieds.

La lanterne de cuir tournoyait en sifflant autour de sa tête et venait à s'abattre avec un bruit mat sur l'échine du pauvre diable qu'elle sifflait de raies sanglantes.

Déjà le doc, les reins, les épaules de Zimbo n'étaient plus qu'une bouillie rouge.

Et Jim frappait toujours !

Autour de lui, les nègres, qui n'avaient cessé de voir, en Zimbo une sorte de sorcier, fils de roi, et qui, à ce titre, lui portaient une sorte de vénération, commençaient à protester à haute voix.

Bientôt, ils devinrent menaçants.

Jos, qui avait appris à connaître le caractère des Cafres et qui savait que ces demi-sauvages ont des vengeances terribles

Le procès de beatification DES RELIGIEUSES victimes de la Révolution

Hier à six heures, à Lille, sous la présidence de Mgr le Coadjuteur, la séance solennelle d'ouverture et de constitution du tribunal ecclésiastique pour le procès apostolique des vénérables servantes de Dieu, Sœur Marie-Madeleine Fontaine et Sœur Marie-Cloilde-Angela et ses compagnes Ursulines, guillochées pendant la Révolution française.

De nombreux ecclésiastiques, membres distingués du clergé, professeurs de l'Université catholique, prêtres de la Mission, assistaient à cette séance solennelle.

Des Filles de la Charité remplissaient le fond de la salle, heureuses de participer à cette première glorification de leurs vénérables Sœurs.

Monsieur ouvrit la séance par une éloquente allocution sur les persécutions subies par l'Eglise de France depuis quatre siècles.

Depuis Luther et les protestants, la lutte est engagée entre l'esprit de foi et l'esprit de révolte. Cette lutte a fait des victimes à toutes les époques, plus nombreuses et plus glorieuses au moment de la Révolution. Grâce à ces victimes, à leur sang, perdu vaillamment pour la cause de Dieu, perdu vaillamment pour la cause de Dieu, perdu vaillamment pour la cause de Dieu, tombés sous les coups des persécuteurs, sont devenues pour nous un gage précieux d'espérance, par leur intercession puissante au ciel.

Parmi ces victimes, l'histoire a conservé le souvenir de l'Ursuline de Valenciennes, de Sœur de la Charité d'Arras et de Cambrai.

C'est un grand honneur pour ces deux congrégations, consacrées à tous les dévouements, d'avoir donné à l'Eglise et à Dieu des témoins de leur indéfectible fidélité et de leur inextinguible amour.

Il s'agit maintenant d'examiner judiciairement et selon toutes les règles établies par les saints Canons, si ces victimes de la Révolution ont été réellement des martyres de la Foi, et si l'on peut espérer qu'un jour l'Eglise nous permettra de les invoquer publiquement et de les glorifier sur les autels.

C'est à cet effet que doit être constitué le tribunal ecclésiastique auquel l'Eglise confie la mission d'étudier la cause des vénérables servantes de Dieu.

Après l'allocution de Monsieur, qui nous a été résumé en quelques mots, le président de la cause, M. le chanoine Lorian, tant au nom des Filles de la Charité qu'en celui des Ursulines, demanda que fut canoniquement institué le tribunal ecclésiastique à qui revient la charge d'instruire le Procès.

M. le vicaire général Massart donna lecture du document envoyé à cet effet par la Sacré Congrégation des Rites, et Messieurs nommés les Juges, les Promoteurs, les sous-Promoteurs et autres membres qui composent le tribunal.

Tous, à leur tour, s'approchèrent et firent serment sur les Saints Evangiles de remplir en conscience et selon les règles de l'Eglise la charge qui leur était confiée.

La béatification de Monsieur termina cette imposante cérémonie et mit fin à cette séance solennelle qui inaugure la deuxième session du Procès de Béatification.

Les Juges désignés se réuniront aussitôt en comité secret pour commencer leurs travaux.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

- de M. A. PARIS, de M. de Lattre-Laprade, colonel commandant en 1870 la 4^e de marche, président d'honneur de l'Association Fraternelle du 4^e mobiles, ancien maire du Quosnoy, décédé le 7 février.
- Les funérailles seront célébrées au Quosnoy, aujourd'hui, vendredi, à dix heures et demie.
- de M. MUNOZ-NIEURLEY (Pas-de-Calais), de M. Adolphe Schwabmann, maire de la commune, décédé mercredi, à l'âge de 80 ans.
- Les funérailles seront célébrées samedi, en l'église de Munoz-Nieurley, puis le corps sera conduit à Lille, où aura lieu l'inhumation, précédée d'un service solennel.
- Jeudi, à dix heures et demie, ont eu lieu, à HERZEELE, les funérailles solennelles de M. Auguste Léger, propriétaire, décédé dans sa 89^e année, mari de Solennités.
- La levée du corps a été faite par M. l'abbé Hémeleael, curé, vice-doyen, assisté de M. Houvenaghe, vicaire, et de M. Dussigne, vicaire d'Houtkerque.
- Le deuil était conduit par les beaux-frères du défunt, MM. Balloy-Maarten, B. Bollengier-Maarten ; par ses neveux, MM. Balloy, H. Seven, E. Bollengier, H. LeFebvre, J. Cortel, E. Cortel, K. et H. Balloy.
- De l'assistance nombreuse on a remarqué : M. l'abbé G. Marer, curé à Watrelas (Saint-Gérard), Ch. Cornette, adjoint au maire de la commune, J. Vanlichtervelde, maire d'Houtkerque, Coudeville, notaire à Herzezeele, P. Marant, adjoint au maire d'Houtkerque, H. Roussel, H. Cortel, négociant, L. Duffo, brasseur, Thourat, chef de gare.

Hier, jeudi eurent lieu, à RIEUX, les funérailles de Madame Lebeque, née Laprette, décédée chrétiennement à l'âge de 86 ans. Une foule sympathique et émue se pressait derrière la sépulture mortelle de la défunte, qui fut transmise à ses nom-

Mam'zelle Monte-Cristo

quand on les exaspère, craignait une rébellion. Et il se dit qu'il était temps d'intervenir. De son pas claudicant, il s'approcha de Jim et lui saisissait le bras : — Ames, frère !... ne vois-tu pas que l'homme est en passe de rendre l'âme. Après avoir décrit un dernier cercle dans l'air, après s'être abattu une dernière fois sur les membres du supplicié, le fouet s'arrêta.

Jim jeta au loin l'instrument de torture. Il alla droit à la table, s'empara de la fiole de gin, se porta le goulot à ses lèvres et la vida jusqu'au fond.

Ah ! l'ivresse de haine et d'alcool, il dégaina le corps pantelant de la victime.

Et il dit de sa voix éraillée : — Enlève cette charogne et jette-la dans un fossé !

II

C'était une bien belle figure que celle de M. Josselin, le maître de la ferme des « Chevillettes » et le voisin de Blackbarn. Agé, en réalité, d'une quarantaine d'années, mais paraissant en avoir dépassé cinquante, de taille plutôt petite, le visage encadré d'une barbe longue et soyeuse, il portait dans tout son extérieur le cachet d'une infinie distinction, avec, dans les traits, une expression de douceur et de bonté que n'avaient encore pu effacer ni le hâle du désert sud-africain, ni le contre-coup moral des épreuves passées.

Au moment où nous pénétrons au « Chevillettes » l'heure du repas vient de sonner. Dans la salle commune, une dizaine de serviteurs noirs sont groupés autour

d'une table de bois massif que précède Josselin, ayant à ses côtés une charmante blondine de sept ans, au visage rose, joyeux et respirant la santé.

Mademoiselle Zézette — « Zézette » pour ses amis — est adorable et adorée, elle le sait et ne se gêne pas pour en tirer prétexte d'une petite tyrannie que chacun accepte sans murmurer.

Mais Zézette, en petite Française qu'elle est réellement, a le sentiment des convenances et elle se comporte à table comme doit le faire une demoiselle bien élevée.

Séule, Mlle Zézette ne paraît pas enivré de ce qu'elle a bu, un pli de mauvais augure vient parfois rider sa gentille frimousse et, contrairement à son habitude, elle laisse sur son assiette, sans y toucher le succulent morceau de bœuf que M. Josselin vient de lui servir.

Cette petite bouderie est blâmée et remarquée :

- Mange donc, Zézette ! ta viande va refroidir.
- Je n'ai pas faim !
- Est-ce que tu serais malade ?
- Je ne suis pas malade !
- Dans ce cas, tu n'encores, malgré ma défense, gorgé de fruits ! Vraiment, Pamela ne tient aucun compte de mes ordres. Mademoiselle Zézette ébauche une moue qui montre, à n'en plus douter, combien elle est contrariée.
- Je n'ai pas mangé de fruits ! Je ne suis pas sortie avec M. J. Je ne veux plus sortir avec elle !
- Et rejetant sa fourchette sur la table : — C'est Zimbo !... C'est Zimbo que je veux !
- C'est vrai ! voilà trois jours que nous

l'avons vu ! Cela me paraît d'autant plus bizarre que le vieux Zimbo ne paraît pas avoir toujours quelque surprise à offrir à Zézette, sa protégée, remarque M. Josselin à haute voix.

- Sais-tu, père — reprit Mlle Zézette — sais-tu que je l'aime beaucoup Zimbo !... Il est bien vieux, bien laid et bien pauvre, mais ça ne fait rien, je l'aime beaucoup, beaucoup plus que M. J. Je ne veux pas grimper aux arbres pour dénicher des olives, et qui ne me donne pas des pierres avec lesquelles, plus tard, quand nous serons retirés du pays de maman, je pourrais acheter un beau château.
- La blondinette se tut et se mordit la lèvre.
- En voyant le regard scrutateur de M. Josselin, sévèrement fixé sur elle, elle se pressa à côté de Zimbo, et, se penchant jusqu'à l'oreille de son père, elle dit :
- Père ! je suis une méchante petite fille. J'ai oublié de te dire quelque chose qui m'est arrivé ! Est-ce que tu me pardonnes ?
- Les prières de l'enfant étaient si humbles et si sincères qu'il eût été cruel de se montrer ébarbillé.
- Je l'écoute, Zézette !
- Oui ! mais tu dois me pardonner ! — C'est tout pardonné.
- Et si tu dois me promettre de ne répéter à personne ce que je vais te dire.
- Je promets.
- Eh bien, père, quand Zimbo est venu me voir pour la dernière fois, il m'a remis une grosse pierre, comme du torrent. Je ne voulais pas l'accepter : alors Zimbo m'a dit que les fils de la montagne le lui

avaient remise pour moi, que je devais prudemment la garder et que, plus tard, lorsque je serais grande, elle se transformerait en un beau château comme dans les contes de la mère l'Oie !... Es-tu encore fatigué, petit père ?

- Nullement, petite.
- Et tu ne gromelles pas Zimbo ?
- Sous la condition que tu viennes me montrer cette pierre.
- Oui, père !... Et elle sera pour toi, si tu veux.
- L'entretien entre le père et la fille en resta là pour le moment ; mais M. Josselin était devenu songeur.
- Et il murmura :
- Etrange ! Etrange !... La légende qui fait une sorte d'aurore au vieux Cafré aurait-elle, après tout, quelque fondement ? Quand le repas fut achevé, et que les serviteurs s'en furent retirés à leurs occupations, M. Josselin regarda le fumoir, une pièce de quelques mètres carrés ayant vue sur la rivière, et où il aimait à se retirer quand il voulait se recueillir.
- Il s'y trouvait depuis quelques instants, quand on frappa discrètement à la porte.
- Mlle Zézette entra dans la chambre, un peu gênée, un peu rouge et portant dans son tablier un objet qui, malgré ses modestes proportions, semblait exagérément lourd.
- Voici, père ! dit-elle, déposant sur la table un fillet de forme ovale et enroulé d'une couche terreuse, de teinte grisâtre, que rien ne semblait distinguer de ces fragments quartzeux qu'on trouve par milliers le long des routes de France ; et certes, Zimbo avait dû se moquer de Mlle Zézette en lui annonçant qu'un jour elle

Bloc-Notes

PETITS FEUILLETS

QUEL GENRE !

Certains journaux de province souffrent en ce moment d'une crise singulière. Ils ont le titronisme ! Ça consiste, pour se faire un genre spécial, à donner aux faits divers des titres stupéfiants. Sous des rubriques stupides on groupe pâle-ment toutes sortes d'affaires. Les noms de braves citoyens blessés à l'école, sont accolés à ceux des laches qui se suicident. Accidents de travail, gens écrasés, gens qui tombent, tout cela forme une salade indigeste.

Ces pauvres feuilles de province essaient de lutter de chic avec les grands journaux de Paris, malheureusement, comme la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf, elles n'aboutissent qu'à crever dans le ridicule.

Je me suis amusé à relever quelques titres particulièrement suggestifs, abrégés, déformés. Le respect de ceux qui souffrent et meurent devrait imposer aux auteurs de ces bouffonneries un peu plus de sérieux, de correction.

- « La Girouette de Tartaroger décroche le pompon ! Voici quelques-unes de ses trouvailles : »
- 20 novembre. — « Crânes ouverts, torces rompu, plâtres ardentes. »
- 21 novembre. — « Les os se brisent, les chairs saignent, les nerfs se crispent. »
- 22 novembre. — « Craignez la mer, évitez les furets, tuez les rats. » (Sous cette rubrique on trouve : un accident en mer, tentative de suicide, et un enfant dévoré par les rongeurs !)
- 30 novembre. — « Dans l'espace, pendu ! Dans l'eau, noyé ! Sur et sous terre, broyé ! »
- 13 décembre. — « Je meurs où je panache. » (Accident d'automobile.)
- 17 décembre. — « Mystérieux, ils entrent dans l'Eternité. »
- 18 décembre. — « Du sang rougit les routes et les lampes. » (Accidents de voiture et de chemin de fer.)
- 29 décembre. — « Les détresses humanitaires, les uns se blessent, malgré eux d'autres meurent. »
- 25 décembre. — « Tâchez pourpres sur champ gris. » (Pour annoncer un incendie !)
- 26 décembre. — « Le Réveil de la Mort, elle passe et emporte. »
- 28 décembre. — « La Messe de Minuit des Ambroiseurs. » (C'est de bon goût !)
- 30 décembre. — « Le sort inexorable les frappe, ceux-ci périssent sous ses coups, ceux-là en souffriront cruellement. »
- Le même jour. — « Le sort roulant qui dément la parole de la mort ! Il étrangle son conducteur et le saigne. » (Le saigne ? Ne pourrait-on croire que le rédacteur rend compte d'une visite à l'abattoir ? Le saigne ? Quelle délicatesse dénote le choix de cette expression ! Il s'agit d'un homme mort au champ du travail !)
- 3 janvier. — « Trois tombant, un s'élève, tous en patiront. » (Accidents divers et un pendaison !)
- 6 janvier. — « Châtres roguies, châtres fumées. » (Suicide de deux femmes par pendaison et noyade, accidents divers !)
- « Le même journal, le 19 octobre, parlant des aventures d'un fripier, intitulait l'affaire : « Il était fripier et pratiquait le déboulage. » (Horrible !)
- « Du tape à l'œil, voilà le programme ! La Gazette des Puritains, autre feuille également provinciale, le 18 octobre, fournissait un bel échantillon que voici : Une femme s'ouvre le ventre en coupant une branche. »
- M. de Crac, dont tous les enfants connaissent l'histoire, s'était mis le corps en deux parties, avait sectionné proprement l'arbre sur lequel il s'appuyait et cela en se coupant un morceau de pain !
- 18 décembre. — Un pompier se jette des fenêtres et se tue ? (Le combat de fenêtres ?)
- 19 janvier. — « L'Assassinat de la concierge. Le mari sur les lieux. » (Pourrait-on savoir quels lieux ?)
- Arrêtons-nous ici.
- L'aspect de ces montages de Bourdes, fait travailler nos cœurs ! Cour et carreau, ça s'unif quelquefois !

O. SCIE

LILLE

Funérailles de M. Henri Desmet

Nous recevons du Bureau de bienfaisance la communication suivante :

Après entente entre la Municipalité, la Préfecture, l'Administration du Bureau de bienfaisance et le clergé de Saint-Maurice de Lille, le programme de l'enterrement et officiel a été réglé comme suit :

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Maurice, à Lille, samedi, à onze heures.

L'assemblée se fera à dix heures trois quarts, au siège du Bureau de bienfaisance, 29, rue des Fossés, où le corps est exposé depuis hier dans la grande salle des délibérations, convertie en chapelle ardente.

Les sapeurs-pompiers formeront la haie et la musique prendra la tête du cortège.

Les corps du poêle seront tenus par M. Crépigny-Saint-Leger, adjoint à l'Assistance publique, Duburg, adjoint, ami de la famille, Herland, administrateur du Bureau de bienfaisance, et Ploisaine administrateur des Hospices.

Dernière le cortège viendront : MM. Vincent, préfet du Nord, D'Esaille, maire de Lille, Lemay, vice-président des Hospices, Titren, vice-président du Bureau de bienfaisance, le Conseil municipal, la commission administrative du Bureau de bienfaisance et celle des Hospices, puis ensuite la famille.

Le cortège suivra les rues des Fossés, de la Vieille-Comédie, Jean-Roisin, Nationale, la Grand-Place, les rues des Manneliers, Faidherbe, du Priez et la parvis Saint-Maurice.

M. Oscar Petit a bien voulu se charger de l'organisation d'un orchestre symphonique qui fera entendre plusieurs morceaux funèbres. M. Duvillier chantera le « Pie Jesu » de Faure à l'élévation.

Après la cérémonie, le cortège se rendra au cimetière de l'Est par les rues de Paris, des Fossés, de la Comédie, de Roubais, d'Eschay, à Dunkerque ; de Camps, à Sars-Poteries.

Un seul discours sera prononcé par M. le Maire de Lille.

Voici le texte de la lettre de faire-part de M. Desmet :

Vous êtes prié d'assister aux Convuls, Service et enterrement solennels de Monsieur Alexandre-Emile-Louis Desmet, Propriétaire, décédé dans sa 70^e année, le 27 décembre 1907, à l'âge de soixante-neuf ans, en son domicile, place de la Nation, n^o 3.

Lesquel Convuls, Service et Enterrement solennels auront lieu le samedi onze dudit mois, à onze heures, en l'église Saint-Maurice de Lille, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, par les rues de Paris, de la Comédie, de Roubais, d'Eschay, au Siège de l'Administration du Bureau de bienfaisance, 29, rue des Fossés, à dix heures trois quarts.

Un De Profundis, s'il vous plaît.

De la part de : M. Louis Desmet, son frère ; M. Fernand Desmet, son neveu ; M. le Maire et le Conseil Municipal de Lille ; La Commission Administrative du Bureau de bienfaisance de Lille.

Pointes sèches... blanches

Mariage de jeudi : vent, pavés qui s'échent. — Après midi : vent, propreté qui s'accroît. — 8 heures, soir : neige, rues qui blanchissent, pieds qui se refroidissent, gens qui s'enrhument, gens qui toussent, gens qui se mouchent, pharmaciens et médecins qui jubilent, un homme qui meurt, un homme qui tombe ; dans les rues : boue. — Minuit : gens qui dorment, journalistes qui travaillent, étoiles qui brillent ; il gèle. — C'est gai ! l'hiver !

Un enfant est écrasé par un train de ceinture

TRIZE WAQONS

LUI PASSANT SUR LE CORPS

Jeudi, vers midi, le jeune Alphonse Héroux, 7 ans, dont les parents habitent rue de Bône, 18, accompagné de son frère plus âgé de deux ans, se rendait à la filature Crépigny, pour porter à dîner à une de ses sœurs.

Boulevard de la Lorraine, les deux en-

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE

CACAO D'AIGUEBELLE

Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le Gérant : CH. VERIN

Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille